

EXAMEN TAXI / VTC – Département 44

Épreuve d'admission (pratique)

22 JANVIER 2024

Liste des candidats admis

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme EVALBOX lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Examen TAXI

N° de dossier Evalbox
366013PE1
367559PE1
364394PE1

Frédéric BRANGEON



Président de la CMA de niveau
départemental Loire-Atlantique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté · Égalité · Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

6 boulevard des Pâtreaux - 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - ☎ 02 51 13 31 31 - 📠 02 51 13 31 30 - accueil@artisanatpaysdelaloire.fr - artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00011

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

